

L
I
V
R
E
T

D
,
A
C
C
O
M
P
A
G
N
E
M
E
N
T



ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

SIVQS abc

-  Syndicat Intercommunal
-  à Vocation Scolaire
-  Anisy Basly
-  Colomby-Anguerny

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce livret toutes les informations concernant l'organisation des écoles du RPI pour l'année 2023-2024 :

- Articulation des temps scolaires et périscolaires.
- Organisation des services, horaires, tarifs, contacts et le règlement intérieur.

Nous vous invitons à conserver ce document pour pouvoir vous y référer tout le long de l'année.

Le site internet du SIVOS abc :

<http://www.sivosabc.fr>

Les membres du SIVOS abc vous souhaitent de bonnes vacances.

Règlement général

Admission	<p>L'admission d'un enfant dans les différents services implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et l'inscription engage la famille pour l'année entière. Si, pour des raisons personnelles, l'enfant doit être retiré définitivement des services en cours d'année, le responsable légal doit en informer le bureau du SIVOS Abc, par écrit, dans un délai de 15 jours minimum, précédent le départ. Le Président du SIVOS Abc se réserve le droit d'exclure toute personne pour mauvaise conduite, pour non-paiement intégral de ses factures ou pour non-respect répété du règlement.</p>
Condition d'inscription	<p>Chaque enfant doit être inscrit dans les services qu'il utilise. Pour ce faire, les familles peuvent procéder à une inscription papier (fiche à demander au secrétariat du SIVOS). Tout changement de situation dans les familles ayant des répercussions sur l'organisation (changement d'adresse, personne récupérant l'enfant) doit être signalé au secrétariat.</p> <p>L'inscription est obligatoire et doit être renouvelée chaque année pour chaque enfant.</p>
Médicaments	<p>Le personnel n'est pas habilité à donner des médicaments.</p>
Reprise des enfants	<p>Seules les personnes autorisées par les parents pourront récupérer les enfants dans les différents services. En cas de changement, une autorisation écrite doit être fournie et présentée au personnel des garderies, cantines et bus. Les enfants de moins de 6 ans doivent obligatoirement être accompagnés.</p> <p>Les enfants doivent être récupérés avant 18h30 à la garderie. En cas de retard, le SIVOS Abc prendra contact avec les familles puis procédera à la mise en place de frais de dépassement d'horaire de 20€ par enfant. Des retards répétés peuvent conduire à résilier l'inscription de l'enfant.</p>
Cantine	<p>Se référer au chapitre « LA RESTAURATION ».</p> <p>Les modifications peuvent intervenir au plus tard 48h ouvrées, avant 11h30, pour la journée concernée. Les modifications d'inscriptions se font auprès du secrétariat dans les mêmes délais. Il ne sera tenu aucun compte des changements indiqués aux écoles ou aux mairies.</p>
Discipline	<p>Les enfants doivent respecter le personnel et leurs camarades, être polis et disciplinés. Il est important de respecter les règles de vie collective et de partage.</p> <p>En cas de dysfonctionnement, les parents seront contactés et des mesures disciplinaires adaptées seront prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant.</p>

Le fonctionnement

Le Syndicat Scolaire a vu le jour en Octobre 2000, la volonté politique des élus étant de solidariser les écoles et améliorer les services en simplifiant la gestion.

Ce syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS Abc) regroupe actuellement les communes de Anisy – Basly et Colomby-Anguerny. Il a pour mission d'assurer le fonctionnement des services scolaires, des transports, de la garderie et du service de restauration scolaire.

Le Syndicat Scolaire a pour objet l'organisation, la gestion du personnel, l'achat et l'entretien de matériel commun aux écoles, la coordination des services scolaires des trois communes.

Le Syndicat est administré par un comité de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes.

Chaque Conseil Syndical est représenté par 3 délégués titulaires et 1 suppléant, le Comité élit parmi ses membres un(e) Président(e) et deux Vice-Président(e)s.

Le coût de fonctionnement du syndicat est en moyenne de 500 000€. Ces dépenses sont principalement financées par la contribution des Communes associées qui s'élève à 255 000€ par an et la facturation des services aux familles.

Le personnel est composé de 10 personnes en grande partie à temps non complet, qui assurent le bon fonctionnement des services.

Les élus issus des Conseils Municipaux se réunissent 1 fois par trimestre pour suivre le fonctionnement du Syndicat. Ces derniers assurent cette activité bénévolement dans le plus grand respect et dévouement pour les familles en gardant pour objectif les meilleures conditions d'apprentissage pour les enfants de nos communes.

Merci de leur accorder toute votre confiance.

La restauration

La restauration est assurée sur chaque site.

L'inscription peut-être à l'année, au mois ou occasionnelle. En cas de modification, les familles préviennent le bureau du SIVOS Abc 48 heures ouvrées, avant 11h30 dernier délai, pour la journée concernée. Sinon, le repas sera facturé.

La cantine accepte les enfants ayant des allergies alimentaires sous réserve de la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) avec le Directeur d'école et le Médecin. Au besoin, l'enfant apporte alors son repas – le prix du couvert est facturé.

10 personnes sont mobilisées chaque midi entre la préparation, le service, la surveillance des cours et le nettoyage de la salle de restauration.

Le prestataire est la société CONVIVIO basée à AVRANCHES. Ce délégataire livre chaque jour les repas en liaison froide sur chaque site. Les responsables de cantine vérifient les températures à chaque étape (livraison, avant réchauffe et au moment du service).

Le pain est livré par la boulangerie de BASLY.

A la cantine, les enfants doivent veiller à :

- S'assurer que tout le monde est suffisamment servi : partage
- Parler d'une voix mesurée
- Parler correctement au personnel et aux camarades : respect
- Manger proprement et laisser leur place en ordre et propre
- Respect du lieu de vie et des personnes qui partagent cet espace
- Goûter ce qui est proposé pour l'éveil du goût
- Manger ce qui est servi : sensibilisation au gaspillage

Le bus

Conformément à la législation, le transport est organisé soit :

- De la commune de résidence à la commune de scolarisation
- Du lieu de garderie au lieu de scolarisation.

Le lieu de prise en charge et de retour peut-être différent le matin et le soir

Carte de bus : Un tarif unique de 60 € pour l'année scolaire (une majoration de 20 € pour une inscription après le 31 juillet).

Pour inscrire votre enfant, rendez-vous sur les sites :

<https://transport-scolaire.normandie.fr>

<https://www.normandie.fr/transport-scolaire>

A chaque trajet, les enfants devront se munir de leur carte de bus.

Pour toute modification de l'arrêt de montée ou de descente, même exceptionnelle, envoyer un mail à

nomad-car14@normandie.fr et en copie le

secrétariat du Sivos Abc.

Les familles doivent impérativement indiquer quelles personnes sont autorisées à récupérer les enfants à la descente du bus.

Dans le bus, des consignes particulières s'appliquent :

- Rester assis jusqu'à l'arrêt,
- Ne pas garder son cartable sur le dos,
- Ne pas manger dans le bus, ni mâcher de chewing-gum,
- Ne pas crier,
- Ecouter les consignes du chauffeur et de l'accompagnateur,
- Les jeux vidéo, les téléphones portables et les tablettes ne sont pas autorisés.

Les parents et accompagnants ne sont pas autorisés à monter dans le bus.



Les horaires du matin

ARRÊT	COMMUNE	HORAIRES
Garderie	BASLY	7h50
École maternelle	BASLY	7h55 / 8h
Place Poulbot	COLOMBY-ANGUERNY	8h05
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	8h08 / 8h13
Arrêt Coursanne	COLOMBY-ANGUERNY	8h16
École élémentaire	ANISY	8h21 / 8h26
Arrêt Coursanne	COLOMBY-ANGUERNY	8h31
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	8h34 / 8h39
Place Poulbot	COLOMBY-ANGUERNY	8h42
École maternelle	BASLY	8h47

Les horaires du soir

ARRÊT	COMMUNE	HORAIRES
École élémentaire	ANISY	16h / 16h05
Arrêt Coursanne	COLOMBY-ANGUERNY	16h10
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	16h13 / 16h18
Place Poulbot	COLOMBY-ANGUERNY	16h21
École maternelle	BASLY	16h26 / 16h35
Place Poulbot	COLOMBY-ANGUERNY	16h40
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	16h43 / 16h48
Arrêt Coursanne	COLOMBY-ANGUERNY	16h51
École élémentaire	ANISY	16h56 / 17h
École élémentaire	COLOMBY-ANGUERNY	17h08
Garderie	BASLY	17h15

La garderie

Deux sites sont réservés à la garderie :
COLOMBY-ANGUERNY et BASLY.

Les familles choisissent au moment de l'inscription **un lieu unique** de garderie pour l'année.

- De 7h30 jusqu'à la prise en charge par les enseignants, 10mn avant le début de la classe.
- Le soir jusqu'à 18h30.

Les enfants qui ne sont pas en garderie le soir prennent le bus lors de la première rotation pour rentrer directement à leur domicile.

Les familles doivent indiquer quelles personnes sont autorisées à récupérer les enfants à la garderie.

**La journée des enfants est souvent longue
Pensez à un petit goûter pour le soir.**

ATTENTION
Les dossiers
d'inscriptions aux
services périscolaires
sont à renvoyer au
SIVOS
impérativement
avant le 16 juin
2023.

IMPORTANT : Tout
changement de domicile
doit nous être signalé.

Les enfants qui rentrent
déjeuner à leur domicile le midi
ne sont pas sous la
responsabilité du SIVOS Abc
dès l'heure de la sortie de classe
et ce jusqu'à la reprise des cours
de l'après- midi.

Le site Clic&Miam! permet de consulter les
menus de vos enfants en temps réel. Vous
pouvez, via le site ou l'application, télécharger
les menus sous format PDF depuis votre
ordinateur, smartphone ou tablette !
Pour cela rien de plus simple : Créez votre
compte

Code par école à indiquer lors de votre
connexion :

Anisy : MNZZ99

Basly : PM6GE

Colomby-Anguerny : PMM003

Les tarifs

Les factures du SIVOS Abc sont éditées sous forme d'un avis de somme à payer adressé aux familles par la Trésorerie de Val et Littoral.

Trois Modes de règlement possibles :

- Par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et à adresser directement à la Trésorerie de Val et Littoral à Caen.
- Par prélèvement automatique. Pour cela, il est nécessaire de fournir au secrétariat du Sivos Abc un relevé IBAN avec le dossier d'inscription.
- Par virement bancaire, grâce au site payfip de la Trésorerie.

A la demande de la Trésorerie de Val et Littoral, les factures dont le montant est inférieur à 15 € ne peuvent être éditées. Les familles utilisant les différents services de manière occasionnelle recevront les factures lorsque ce montant sera atteint ou à la liquidation de l'année scolaire.

Cantine : le tarif du repas est fixé à 4,93 €.

Le prix au couvert est de 2,85 € en cas de panier repas (PAI)

Garderie Forfait mensuel	Plein tarif	Réduction famille > 2 enfants
Matin	36 €	30 €
Soir	47 €	41 €
Matin et soir	63 €	53 €

Garderie occasionnelle	5 € le matin 7€ le soir
Dépassement du temps	20 € par enfant

Horaires de classes des 3 sites

Ouverture de la grille 10 minutes avant le début de la classe

École de BASLY

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h50 à 12h05	8h50 à 12h05	8h50 à 12h05	8h50 à 12h05
Après - midi	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30

École de COLOMBY-ANGUERNY

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40 à 12h10	8h40 à 12h10	8h40 à 12h10	8h40 à 12h10
Après - midi	13h40 à 16h10	13h40 à 16h10	13h40 à 16h10	13h40 à 16h10
APC	16h10 à 16h55	16h10 à 16h55	16h10 à 16h55	16h10 à 16h55

École d'ANISY

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00	8h30 à 12h00
Après - midi	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00	13h30 à 16h00
APC	16h00 à 16h45	16h00 à 16h45	16h00 à 16h45	16h00 à 16h45



SIVOS Abc

1, rue du Régiment de la chaudière
14610 COLOMBY ANGUERNY

Le secrétariat est ouvert tous les
matins de 8h30 à 12h00.

Le bureau du SIVOS est fermé du
24 juillet au 15 août 2023.

sivosabc.secretariat@wanadoo.fr

Association des Parents d'Élèves
aperpi14610@gmail.com

<http://aperpi14.over-blog.com/>

Représentants de Parents d'Élèves
rpe14610@gmail.com